



NOTE DE SYNTHÈSE N°2

OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU CCAS

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Madame Céline LATTIER n'a pas participé à plusieurs réunions du CCAS.
Un courrier lui a été adressé afin de lui demander des précisions sur ces absences, mais elle n'a pas répondu. Aussi, conformément au règlement intérieur, elle est déclarée démissionnaire d'office, et il convient de la remplacer par Laurette VAN TIEGHEM.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur du CCAS,
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 2 Avril 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la nomination au CCAS de Laurette VAN TIEGHEM.